

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mardi 9 juin 2026



Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 9 juin 2026 à 18h, à l'école.

Étaient présents :

Enseignant(e)s : Mme AULAGNIER, M. BERNE Laurent, Mme COFFY, Mme PEYRON, Mme ARMAND, Mme DREVET, Mme PALTANI-TARDY, Mme BATAILLE, M. BERNE Julien, Mme POTUS-PESSEMESSE, M. PLOTON

AESH : Mme TRACOL

Mairie Aurec-sur-Loire : Mme BARLET, Mme PETIT, M BOYER

Parents d'élèves : Mme JOUBERT, Mme GAUVIN, Mme WOLNIAK-ROUCHON, Mme JOUVE-ANDRE

Étaient excusés : M. Arnaud (Inspecteur) ; Mme Bardin (parent d'élève), Mme BONNET (DDEN)

Le directeur salue et remercie les personnes présentes. Il présente l'ordre du jour de ce conseil en précisant qu'aucun vote n'a été inscrit à celui-ci et mais que les participants devront acter la mise en place

d'une commission électorale pour organiser les élections des parents d'élèves à la rentrée prochaine.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

I/ Présentation des participants et rappel des règles de fonctionnement du conseil d'école

Un tour de table est organisé pour les présentations des participants. Madame Barlet, élu récemment et adjointe aux affaires scolaires se présente et remercie Mme Petit, M ; Boyer et Mme Teyssier sa prédécesseure pour leur aide dans sa prise de contact avec les écoles, les parents...

Le directeur rappelle les règles de fonctionnement du conseil d'école, déjà présentée en début d'année, mais qu'il convient de reprendre rapidement compte tenu des élections municipales de mars et de l'arrivée d'une DDEN. Ainsi, il présente que le conseil d'école est l'instance principale du fonctionnement de l'école, il est un organe de concertation doté de compétences décisionnelles.

Sur proposition du directeur,

- le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.
- il adopte le projet d'école et ses modifications
- il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des enseignants affectés à l'école
- Maire
- Conseillers municipaux
- Représentants élus des parents d'élèves
- Déléguée Départemental de l'Education Nationale : DDEN. Le DDEN est un ami de l'école publique, attaché aux valeurs de laïcité, qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école. C'est un médiateur au

service de l'intérêt de l'enfant. Il est, entre autres, en liaison avec les IEN, les élus municipaux et les parents d'élèves. Nommé par l'inspecteur d'académie pour 4 ans, assiste de droit au conseil d'école et peut participer aux votes proposés.

- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil (sans voter)
- Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent et s'ils sont invités.

Enfin, les membres du conseil d'école sont élus ou désignés pour **une année scolaire**. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Comme il n'y a pas de vote prévu sur ce conseil, les règles du vote ne sont pas plus précisées et le seront lors du prochain conseil.

II/ Portes ouvertes

Une nouvelle belle réussite pour tous les participants, l'organisation convient et est appelée à être renouvelée l'an prochain. Les parents d'élève relèvent que les familles ont fait de bons retours sur la formule trouvée.

III/ Hygiène et sécurité, le bilan

Hygiène: visite de l'infirmière pour les CE2, travail sur l'alimentation avec les CM2, cycle natation pour les CP, CE2 et CM2 ainsi qu'une sensibilisation quotidienne à la propreté dans les toilettes, au sortir des toilettes... C'est un des points qui a été travaillé avec les éco-délégués : un affichage spécifique a été décidé par eux.

Sécurité: nous ne reviendrons pas sur les deux exercices incendie réalisés dans l'année : 18 décembre et 26 septembre (voir conseils d'école précédents). Ni sur la visite sécurité du 16 décembre

2025 avec autorisation officielle au 20 janvier 2026 : l'établissement est en règle et contrôlé régulièrement.

Demande des enseignants d'être formés à l'utilisation des extincteurs et l'ouverture des trappes de désenfumage : à l'étude avec la mairie et l'entreprise qui s'occupe de l'entretien. Proposition du chef de corps d'intervenir lors des exercices incendie pour donner son point de vue de pompier.

Même chose pour les deux exercices PPMS réalisés avec des scénarios différents : 25 novembre 2025 (exercice départemental, venant du rectorat) et 6 février 2026 (en début de journée, inondation) : voir les conseils d'école précédent.

Même remarque, les alertes, les mises en confinement, la communication et les habitudes des élèves sont prises.

Les bilans de ces moments sont toujours positifs, et les enfants sont habitués à ce genre d'exercice, même s'il est nécessaire d'en réaliser plusieurs par an pour garder les habitudes.

Au niveau de la sécurité, on constate régulièrement le passage de professionnels pour l'entretien de l'ascenseur, des extincteurs, mais aussi le contrôle des trappes de désenfumage tout ceci mené par des sociétés extérieures à l'école.

Tout passage est consigné dans le registre de sécurité de l'école.

Cas de forte chaleur: la mairie a mis à disposition depuis l'an passé des ventilateurs que nous utilisons dès nécessaire. Par ailleurs, un protocole précis a été établi (et envoyé aux parents via un mail) précisant que : toute l'équipe éducative est mobilisée pour répondre au mieux aux besoins de vos enfants :

- nous faisons boire régulièrement les élèves
- nous nous assurons qu'ils disposent en permanence d'un accès à l'eau potable
- réduction ou même suppression des activités physiques et des sorties aux heures les plus chaudes, et adaptation des activités extérieures à la température.

- demande aux familles d'équiper leurs enfants de casquette et de gourde

Des propositions sont en étude à la mairie : mise en place d'une salle fraîcheur dans des espaces accueillants du public (salle polyvalente de l'école en étude) car il y a un coup, installation de brumisateurs comme à la maternelle, une toile d'ombrage ou une pergola dans la cour de récréation aussi mais les normes pour les écoles sont strictes.

IV/ Absentéisme et retard en classe

Pas de service civique, mais nous avons tenu, au sein de l'équipe, à garder l'organisation de l'an passé, ce qui fonctionne bien désormais, les habitudes ont été prises : le recensement est efficace. Mais pour appeler les parents qui n'ont pas justifié une absence, c'était un peu plus compliqué, le directeur l'a fait soit à une récréation, soit du temps de midi ou sur son temps de décharge.

L'idée est de savoir où est un élève absent et de rappeler la nécessité de scolarisation régulière de ceci.

À l'analyse des tableaux d'absence nous pouvons constater que chaque jour amène son lot d'absents avec des mois plus touchés que d'autres pour les absences : janvier, décembre et mars.

Au contraire, nous pouvons relever que le mois où il y a le moins d'absence est le mois d'octobre.

Grâce au système mis en place, et au fait que les parents ont intégré ce fonctionnement, les absences dont de plus en plus justifiées (téléphone ou mail ou mot dans le cahier). Ainsi en mai 2024, 44% des absences n'étaient pas justifiées, c'était 20% en mai 2025 et 12 % en mai 2026.

Un rappel est fait sur la nécessité d'assiduité pour le bien des enfants dans la construction des apprentissages mais aussi de leur

rapport à l'école. Cette année, plusieurs parents ont dû être contactés pour des absences trop fréquentes d'un élève sans justification légitime. L'inspecteur de circonscription a été averti de plusieurs cas.

Nous relevons aussi que des familles partent plusieurs jours, pendant le temps scolaire. Il est rappelé que le règlement intérieur précise que pour ce genre d'absence (c'est l'article 5.2) : « *Pour une absence de plus de quatre demi-journées, la famille doit en informer au moins un mois à l'avance, par un courrier électronique, l'IA-DASEN, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN) ainsi que l'école elle-même.* »

Ce à quoi l'inspecteur d'académie répond systématiquement.

Rappel, les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants :

- maladie de l'enfant ;
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille ;
- réunion solennelle de la famille ;
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications ;
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Il y a toujours quelques retardataires le matin, les mots de retards restent à signer par les parents, la collaboration est essentielle. Cependant, cette année, faute de service civique, il était difficile de remplir ces billets de retard : c'était du temps pris sur du temps de classe souvent... Nous ne notons aucun retard (ou très exceptionnel) en début d'après-midi.

V/ Projets pédagogiques 2026

Des parents ont fait remonter que parfois, ils ne sont pas informés de certaines sorties scolaires des élèves sur le temps scolaire

(style sortie à la librairie), qu'ils aimeraient bien l'être par mail notamment pour même accompagner ou que des grands-parents accompagnent.

Il est répondu que les enseignants informent les parents lorsque des sorties ont lieu, soit sur le carnet de liaison, soit sur le cahier de texte, ils seront plus attentifs si parfois l'information vient à ne pas passer. Pour les sorties hors du temps scolaire, une autorisation est obligatoirement demandée aux responsables légaux des élèves.

En ce qui concerne la présence d'accompagnateurs. Ce sont les enseignants qui organisent ceci, en fonction des normes en vigueur à l'éducation nationale sur le nombre d'accompagnateurs. A chaque fois, le taux d'encadrants est scrupuleusement respecté, voir même dépassé. Ainsi des parents, ou des grands-parents parfois, nous aident, parfois nous n'en avons pas besoin, donc les enseignants ne le demandent pas.

École et tous les élèves :

École et cinéma : les 3 séances de l'année diverses et variées ont été très appréciées par tous : Microcosmos de Claude Nuridsany et Marie Pérennou ; Calamity Jane de Rémy Chayé ; Les vacances de M. Hulot de Jacques Tati

Bassin aquatique et jeux à la base de loisirs d'Aurec plage : le mardi 30 juin, entièrement gratuit pour les familles grâce à l'aide la mairie (à hauteur de 1200 euros) et le reste à charge est financé par le SOU des écoles.

Pages du château : toutes les classes lecture d'un bénévole sur un thème demandé par le enseignants, moment très réussi.

Mon assiette, ma santé : un grand jeu autour de l'alimentation et des intervenants extérieurs comme des éleveurs

CP :

Cycle Piscine : 12 séances de Natation à l'Ozen, ce qui est vraiment très intéressant pour nos élèves.

Cycle Tennis : 4 séances avec un intervenant professionnel du club de tennis d'Aurec

Caserne des pompiers : sortie prévue au cours du mois de juin

Canopy en Forêt à saint Paulien : sortie à la journée avec des filets dans les arbres, ateliers contes et découverte des petites bêtes

Liaison grande section/CP : sur deux demi-journées, deux après-midi : le vendredi 12 et le 26 juin.

CP/CE1 :

Lire et faire lire : une séance de lecture par mois par une bénévole, lecture des livres du prix des incorruptibles

CE1/CE2 :

Cycle hand-ball : avec un intervenant du comité de la Loire/Haute-Loire financé par le club de hand d'Aurec (merci à eux).

Cycle rugby : avec un intervenant du comité de la Loire/Haute-Loire

Musique : avec Florence RIPOL (dumiste de la communauté de communes) tout au long de l'année et en fin d'année une représentation (mardi 16 juin à la salle des fêtes de Aurec)

Sortie à Polignac : lundi 22 juin au château de Polignac des ateliers et une visite sous forme de chasse au trésor.

Randonnée : avec les fresques d'Aurec

Cycle vélo : dans la cour de récréation dans le cadre du savoir rouler

CE2 :

Cycle natation : 12 séances aussi, mercis aux parents pour les accompagnements, et notamment à ceux qui ont répondu à l'appel d'urgence...

CM1 :

Projet vélo : tous les vendredis depuis mars au stade des Echaneaux avec des ateliers, avec la participation d'un intervenant de la communauté de communes et la conseillère pédagogique. Deux sorties : une à Semène sur une demi-journée et une au Chambon-sur-Loire avec pique-nique sur la journée.

Sortie au Puy : musée Crozatier et visite de l'Hôtel Dieu à venir.

Chorale : à la maison de retraite puis à la salle des fêtes

Le potager : plantations puis cuisiner les produits du jardin

CM2 :

Aurec environnement : ateliers dans le verger conservatoire autour de thème de l'eau et visionnage d'un film à la salle de cinéma

Communauté de communes : échange avec le président de la communauté de communes (M. GIRODET) et visite pour une classe de la station d'épuration de la Séauve-sur-Semène.

Présentation de contes : les élèves de 6ème sont venus à l'école pour lire des contes aux CM2.

Voyage scolaire du 22 au 26 juin : à Vendays-Montalivet, avec au programme : Grotte de Lascaux, Dune du Pilat, Atelier à la maison de l'huître du Bassin d'Arcachon, Marais salant de Mornac-sur-Seudre, Zoo de la Palmyre, Phare de la Coubre, Initiation au surf, Visite du village martyr d'Oradour-sur-Glane.

CYCLE 3 :

Liaison École/collège : avec des ateliers à Aurec-plage le matin et l'après-midi pour les CM2 des ateliers en anglais.

Enfin, les enseignants remercient les parents pour les accompagnements aux différentes sorties. Ils remercient aussi le Sou des écoles et la mairie pour les subventions données et l'aide financière indispensable à l'organisation de tels projets.

VI/ Prévision d'effectif et répartitions

Nous avons actuellement 226 élèves sur l'école pour 220 à la rentrée de septembre.

Les prévisions d'effectif qui ont été envoyées à l'inspection et à la mairie le 15 octobre 2025 prévoyaient 225 élèves.

Voici les éléments que nous pouvons noter à ce jour pour la rentrée 2026 :

CLASSE	EFFECTIF PREVU
CP	23
CP	23
CE1	27
CE1/CE2	16 CE1 et 8 CE2 total : 24
CE2	27
CE2/CM1	15 CE2 / 12 CM1 total : 27
CM1/CM2	10 CM1 / 17 CM2 total : 27
CM1/CM2	10 CM1 / 17 CM2 total : 27
CM1/CM2	11 CM1 / 17 CM2 total : 28

Total : 233 élèves.

VI/ Effectif enseignants 2025/2026

NOM DE L'ENSEIGNANT(E)
DELPHINE PALTANI
MARINA PEYRON + ? (NOMINATION AUX ALENTOURS DU 3/07)
MYRIAM ARMAND
SANDRINE SAGNOL
CAMILLE POTUS-PESSEMESE + (NOMINATION AUX ALENTOURS DU 3/07)
CAROLINE PANGAUD BATAILLE (NOMINATION AUX ALENTOURS DU 3/07)
SYLVAIN PLOTON
CAMILLE AULAGNIER
BERNE JULIEN + (NOMINATION AUX ALENTOURS DU 3/07)

VIII/ Moyens AESH

À l'heure actuelle, les moyens AESH ne sont pas certains autant au niveau du nombre d'AESH qu'au niveau de leurs noms, même si on espère ne pas avoir de mauvaise surprise. Cela dépend des élèves qui sont notifiés par la MDA à la rentrée, de là, en découleront les affectations des AESH décidées par le PIAL de Saint-Didier avec l'Inspection académique.

Nous établirons l'organisation en interne à ce moment-là. Cependant, nous pouvons nous appuyer sur les prévisions qui ont été envoyées au PIAL de secteur : il y aura, l'an prochain au moins 13 élèves à besoin notifiés, dont 1 avec 24 heures (soit une AESH à temps plein chacun) et 12 en aide mutualisée.

IX/ Emploi civique

Face au nombre d'élèves, aux diverses situations, au besoin des enseignants et de la direction, l'absence de service civique s'est fait ressentir cette année à l'école.

C'est pourquoi une campagne a été instiguée, relayée par la mairie via Illiwap et qui a permis de rencontrer ou de communiquer avec 5 candidats qui correspondaient tout à fait aux critères. Ils ont été aiguillés vers l'inspection de circonscription qui doit les recevoir et les tiendra au courant si un budget est alloué et son enveloppe. Merci à tous ceux qui ont relayé la recherche.

X/ Équipement de l'école, travaux

➤ Informatique et bureau des élèves :

Cette semaine, changement de la box internet et de prestataires par la société PobRun.

L'an passé la société Pobrun avait établi un état des lieux assez compliqué des TBI de l'école qui tous, petit à petit deviennent obsolètes. Il avait été aussi noté que le mobilier de chaises et bureaux des élèves était lui aussi en vieillissement.

Fort de ces constats, un calendrier de remplacement avait été discuté avec la mairie et présenté en conseil d'école.

Les classes de CP ont eu des écrans interactifs à la rentrée et la classe de CE2 avait pu avoir de nouveaux bureaux et chaises ainsi que des ztools, ce en quoi nous avons remercié notre partenaire.

Cette année, sur demande du nouveau conseil municipal, nous avons dû retravailler notre échéancier. Une proposition a été transmise à la mairie : renouveler en priorité les TBI qui éprouvent des difficultés, et ensuite les bureaux des classes.

Réponse de la mairie :

Les TBI des 3 classes proposées seront changés contre des écrans numériques au cours de l'année 2026-2027, un point sera redemandé avant le 3ème conseil d'école de chaque année.

➤ **Abords de l'école :**

Rappel du compte rendu du conseil d'école du 2 mars 2026, où il n'y avait pas de représentant de la mairie : « sécurité autour de l'école : Les parents sont d'accord pour constater que c'est un endroit dangereux, notamment à cause des gens garés le long du trottoir. Idées : interdire de se garer le long du trottoir, indiquer le parking en dessous de l'école, aménager davantage le parking (matérialiser les places avec des rondins de bois), signalétique du passage pour piéton (repeindre, panneau clignotant) ... »

Réponse de la mairie :

Le stationnement sera donc interdit dans l'impasse le long de l'école. Le terrain en bas de l'impasse pourra servir de parking (il est déjà utilisé par les enseignants et des parents), il sera retravaillé, aplani pour permettre à plus de parents de se garer sur le terrain qui a été utilisé de lieu de stockage de terre par la commune puis par des particuliers qui sont venus se débarrasser à cet endroit mais cela devrait rentrer dans l'ordre d'ici à la rentrée.

Des panneaux seront installés, les passages pour piéton dans l'impasse des grands prés seront retracés.

➤ **Conseil des écodélégués, rencontre avec M. Vial et aménagement paysager de l'école :**

En lien avec Madame Sciandrone et suite aux diverses demandes du conseil des éco-délégués des aménagements ont lieu cette année :

- Enlever de la terre et planter sur la longueur du muret sur le devant de la cour, entre l'école et le parking de la rue du 8 mai 1945 : Plantation de bruyères tout le long sur plusieurs années – première plantation

- Plantation de quatre arbres, entre chaque "banc", le long de la cour de derrière. Arbres qui ne produisent pas de fruits.
- Enlever les bâches, travailler la terre et planter des plantes rampantes et des arbustes à fleurs : dans la cour à Automne 2025
- Un casier pour ranger les jeux de cours a été construit (cour arrière)
- Un banc de l'amitié est en cours de réalisation par les services techniques
- Mise en place des poubelles jaunes dans la cour
- Pompe à eau réparée et en fonctionnement

De l'échéancier qui avait été discuté reste :

- Enlever les bâches, travailler la terre et planter des plantes rampantes et des arbustes à fleurs : sur le parking le long de l'impasse
- Planter le long de la bibliothèque
- Aménager une zone d'ombre supplémentaire (pour lutter contre les fortes chaleurs), demande aussi des parents : pergolas ou autre à côté du jardin

➤ **Petits travaux** : des demandes sont faites chaque semaine à la mairie, sur des interventions importantes mais rapides : fuite d'eau, problème de VMC, porte de placard à réparer, remettre à jour notre pharmacie, tonte de la pelouse, récupérer des ballons sur les toits, intervention de la société informatique Pobrune pour réparations... Nous transmettons aussi à chaque vacances des demandes particulières des enseignants, et nous remercions le personnel de mairie toujours à l'écoute et efficace.

XI/ Date et conditions de rentrée 2026/2027

Stages réussites du 24 au 27 août les matins (9h à 12h)

Au collège pour les CM2, à l'école pour les CP, CE1, CE2, CM1 : menés par M. Berne, Mme Pangaud, Mme Aulagnier, Mme Paltani et Mme Armand.

Ils aspirent à faire un retour sur les apprentissages avant la rentrée, de reprendre le rythme, de cerner les locaux et le personnel (surtout pour les CM2 dont le stage se fera au collège), et de revoir les bases en français et en maths essentiellement.

Rentrée des enseignants :

lundi 31 août au matin

Affichage des classes :

lundi 31 août à partir de 16h30 jusqu'à mardi 1^{er} septembre 12h00

Rentrée des élèves :

mardi 1^{er} septembre 2026 aux horaires habituels

XII/ Commission électorale

Une commission électorale chargée d'organiser les élections des représentants des parents et de veiller au bon déroulement de celles-ci a été désignée par le conseil d'école.

Elle sera composée du directeur, M. Berne Julien et de Mme PALTANI-TARDY, professeurs des écoles, Mme GAUVIN et Mme WOLNIAK représentantes des parents d'élèves.

La commission électorale sera réunie sur invitation du directeur d'école en début d'année scolaire 2026/2027.

La commission électorale organisera ces élections uniquement par correspondance.

Le directeur remercie toutes les parties pour leur investissement dans la vie de l'école.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 19h44.

Camille POTUS-PESSEMESE
Enseignante, secrétaire de séance

BERNE Julien
Enseignant, directeur d'école